

# **DISCOURS DE CLOTURE**

**du 3<sup>ème</sup> FORUM**

**« ENSEMBLE ET SOLIDAIRES »**

---

*Samedi 20 Novembre 2010*

---

Monsieur le Président du Conseil Général,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs,

C'est le troisième Forum de la Solidarité que nous organisons à Antony.

La solidarité, c'est un élément essentiel de la vie municipale. La ville doit, incontestablement, assurer à ses habitants un cadre de vie agréable, et elle s'y emploie. Elle doit leur proposer des services publics de qualité dans les domaines de sa compétence, comme les crèches, les écoles, la jeunesse, la culture, le sport.... Elle doit veiller à stimuler le dynamisme commercial et faciliter le développement économique. Mais elle doit aussi soutenir ceux de ses habitants qui ont besoin de son aide.

La solidarité, c'est l'une des missions historiques de la commune, comme ce l'était, précédemment, de la paroisse.

Cette mission, la ville la confie à son centre communal d'action sociale (le CCAS) qui, avec ses soixante agents et ses 4 millions d'euros de budget, œuvre au quotidien en faveur des seniors, des plus démunis, des sans-logis, des personnes en situation de handicap... Le CCAS, qui vient de renforcer ses structures et va prochainement déménager dans des locaux plus spacieux, n'est pas tout seul. Il travaille en partenariat étroit avec les associations qui, à Antony, sont particulièrement dynamiques, comme le Secours Catholique, St Vincent de Paul, les Restos du Cœur, la Croix Rouge, le Secours Populaire et les clubs de Séniors, que je remercie pour leur engagement et leur dévouement de tous les jours.

C'est le troisième Forum que nous organisons. Le premier, en Novembre 2008, était plus spécialement consacré au logement. Il a abouti à la signature par la ville de la Charte du Logement Solidaire. Dans le cadre de cette charte, la ville a acquis, d'ores et déjà, sur le marché privé, 7 logements qu'elle a mis à la disposition d'une association, Habitat et Humanisme, laquelle assure l'accompagnement indispensable des familles en difficulté qui y sont logées.

Le deuxième forum, l'an dernier, a porté sur l'emploi. Nous avons la chance à Antony d'avoir un taux de chômage très modéré : il s'élève aujourd'hui à 5,6 %, mais cela n'empêche pas qu'un nombre important de jeunes, en particulier, ont du mal à s'insérer sur le marché du travail. La ville a donc décidé de soutenir l'effort d'insertion en recourant, quand c'est possible, pour ses recrutements, aux emplois aidés : 47 contrats d'emplois aidés ont été signés en 2010 et, sur un effectif total de 920 agents municipaux, nous avons actuellement en cours 31 contrats aidés qui pourront être pérennisés si les bénéficiaires de ces contrats donnent satisfaction.

La ville a également confié la gestion d'une partie de ses espaces verts à une société d'insertion, Crysalis, et ouvert en 2010, dans des locaux municipaux du Noyer Doré, un atelier d'insertion par l'informatique confié également à Crysalis. Sur les 17 personnes qui y ont été accompagnées cette année, cinq ont déjà trouvé un emploi et six une formation qualifiante, ce qui est un excellent résultat.

Ce troisième forum est consacré au handicap.

Notre société n'a pris conscience que très récemment du problème que pouvaient poser un handicap à ceux qui en sont victimes : l'impossibilité de vivre comme les autres, et, notamment, pour ceux qui souffrent d'un handicap physique, l'impossibilité de se déplacer librement, comme ils le souhaitent.

Notre environnement est certainement bien conçu pour les personnes jeunes et bien portantes, mais il pose des problèmes insurmontables à ceux qui éprouvent des difficultés pour se déplacer. Ceci est vrai, tout particulièrement, dans les villes anciennes, les villes historiques construites souvent sur des pitons rocheux avec leurs ruelles étroites et en forte pente, avec leurs escaliers et leurs maisons toutes en hauteur. Mais cela est vrai aussi pour les villes modernes, plus larges, plus spacieuses, mais où les obstacles sont toujours aussi infranchissables pour les personnes handicapées. Construit il y a un siècle, le métro de Paris, avec ses escaliers à répétition, est un témoignage presque caricatural de l'indifférence générale à l'égard du handicap.

Pour apprécier les difficultés que peuvent éprouver les handicapés à se mouvoir dans notre environnement, il suffit de faire une expérience : s'asseoir dans un fauteuil roulant ou se bander les yeux, et essayer de circuler dans nos rues !

La France n'a pris conscience que très récemment de ce problème, avec beaucoup de retard par rapport à l'Europe du Nord, aux Etats-Unis et au Canada. Lorsqu'on voyage dans ces pays, on mesure l'effort qui y a été déjà accompli pour faciliter la vie des personnes qui souffrent de handicaps et, notamment, pour leur rendre les voies, les bâtiments, les jardins publics et les sites touristiques, y compris les parcs nationaux, aussi accessibles que pour le commun des mortels.

A Antony, nous n'avons pas été des pionniers en la matière, à l'exception notable de la bibliothèque qui, en 1975, a ouvert une section braille. Une expérience a peu près unique en France, qui a bénéficié du soutien constant de bénévoles. Notre bibliothèque braille s'est constitué en 35 ans un fonds de 1300 titres qu'elle prête gratuitement dans toute la France.

Le 5 février 2001, la ville a adhéré à la Charte Ville Handicap qui nous a engagés dans une action concertée d'adaptation systématique de notre environnement urbain et de nos services publics aux besoins des personnes handicapées. Nous avons créé, parallèlement, une commission de suivi de la mise en œuvre de cette charte, une commission qui réunit, plusieurs fois par an, l'ensemble des associations concernées avec les services municipaux. Dans le cadre de la charte, des avancées non négligeables ont été réalisées depuis 2001 dans différents domaines :

- dans l'information municipale : les non-voyants peuvent recevoir un bulletin municipal sonore qui leur donne un aperçu assez complet de chaque numéro de « Vivre à Antony » ;

- le CCAS a acheté un minibus aménagé pour les personnes à mobilité réduite, et comme nous sommes en train de remplacer l'ensemble de notre parc d'autocars, deux d'entre eux seront spécialement équipés pour le transport de handicapés ;

- les enfants porteurs de handicaps sont désormais accueillis dans nos centres de loisirs : 33 enfants handicapés y sont inscrits à ce jour et, en moyenne, une quinzaine d'entre eux fréquentent chaque mercredi les centres de loisirs sur un total de 800 enfants, en bénéficiant d'un accompagnement spécifique ;

- les cantines, les garderies, les études et l'Ecole Municipale des Sports accueillent, si les familles le souhaitent, les 24 enfants des 3 CLIS et les enfants handicapés qui fréquentent les autres classes des écoles élémentaires. Il en va de même, le cas échéant, des classes de découverte et des séjours de vacances.

- la direction des ressources humaines s'est attachée à recruter progressivement davantage de personnes porteurs de handicaps. Le pourcentage de personnel handicapé atteint en 2010 5,60% et devrait dépasser l'objectif de 6% en 2011.

Pour les personnes à mobilité réduite, le problème majeur, c'est, bien sûr, l'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics. Dans ce domaine, la loi du 11 février 2005 impose un délai de 10 ans – jusqu'au 11 février 2015 – pour mettre en accessibilité la voirie et les bâtiments recevant du public. Nous sommes à moins de 5 ans de l'échéance.

S'agissant de la voirie publique :

La ville a lancé il y a quelques mois un programme de mise en accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite, de la totalité de sa voirie communale. Notre objectif est que, d'ici la fin de l'année 2013, dans trois ans, l'ensemble des rues de la ville soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il convient, à cette fin, d'aplanir totalement les traversées des carrefours et de déplacer les obstacles qui encombrant les trottoirs. Dans le cas où la largeur de la voie ne permet pas d'aménager au moins un trottoir aux normes d'accessibilité, la rue sera mise à priorité piétonne quand le plan de circulation l'autorisera. Si aucun aménagement n'est possible, des itinéraires fléchés de détournement seront spécialement prévus.

Dès à présent, l'ensemble des traversées piétonnes des rues Mounié, Labrousse, Velpeau, du Marché, de l'Abbaye, au Centre Ville, ainsi que du quartier La Fontaine et du quartier du Parvis du Breuil, ont été mises aux normes.

D'ici le 15 février prochain, ce sera le cas également de toutes les rues situées entre la rue Mounié et la rue Jean Moulin, au sud, et les frontières nord de la ville, celles de Sceaux et de Bourg-la-Reine, à l'exception des rues destinées à être reconstruites au cours des prochaines années.

A cette date, l'ensemble des rues du quart nord d'Antony seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La mise en œuvre de ce programme se poursuivra en 2011, 2012 et 2013 : en 2011, ce sera le tour de l'ouest de la ville, depuis l'axe rue Léon Blum - rue Labrousse - rue Gabriel Péri et rue Jean Monnet jusqu'à Châtenay-Malabry et Verrières-le-Buisson. En 2012, ce sera le tour du quartier Pajeaud, du quartier Paul Bert, des Baconnets, et du Noyer Doré. En 2013, du quartier des Rabats et du quartier du Beauvallon.

Parallèlement, la ville va poursuivre l'adaptation des feux tricolores en les équipant de modules sonores pour les non-voyants. A ce jour, 25 carrefours sur 62 sont équipés totalement ou partiellement, ce qui représente 78 traversées piétonnes.

D'ici le 15 février prochain, nous allons équiper 11 nouveaux carrefours. A cette date, toutes les traversées situées sur le secteur nord seront équipées, à l'exception des feux de la RD 920 qui sont sous gestion du département et qui seront adaptés lors des travaux de réaménagement de la RD 920 au nord de la Croix-de-Berny, travaux qui vont commencer prochainement. A fin 2013, l'ensemble des traversées de la ville seront sécurisées pour les non-voyants.

Notre objectif est de réaliser l'adaptation de l'ensemble de la voirie publique fin 2013, avec deux ans d'avance sur les objectifs fixés par la loi de 2005.

Par ailleurs, en ce qui concerne le stationnement, des places réservées aux personnes à mobilité réduite sont créées régulièrement à la demande des intéressés. Il en existe actuellement 90 dans la ville pour un peu plus de 300 rues.

Pour l'accessibilité des équipements municipaux ouverts au public, un diagnostic est actuellement en cours dont les résultats définitifs ne seront connus que dans quelques semaines.

S'agissant de l'hôtel de ville, depuis le remplacement de la porte d'entrée côté parking ainsi que des ascenseurs, le rez de chaussée et le palier du premier étage sont totalement accessibles. Pour l'entrée principale dont les marches peuvent être difficiles à gravir, nous allons installer très rapidement une main courante et graver sur les marches des bandes pododactyles, afin de rendre l'escalier plus sûr.

Nous allons également, conformément aux préconisations des associations, réaliser une signalétique de l'accès à l'entrée côté parking, marquer des bandes pododactyles devant les ascenseurs au rez de chaussée et accentuer les contrastes de couleur entre les boutons d'ascenseurs.

La mise aux normes des autres bâtiments recevant du public sera programmée de manière systématique de 2011 à 2015. Elle ne concernera, bien sûr, que les équipements qui n'auront pas été, d'ici là, réhabilités ou totalement reconstruits, comme le seront la plupart des équipements culturels et un bon nombre d'équipements sportifs.

L'effort principal portera sur les écoles qui doivent être en mesure d'accueillir les élèves souffrant de handicaps dans les mêmes conditions que les autres enfants.

D'ores et déjà, les groupes scolaires La Fontaine et André Pasquier sont accessibles. Dès 2011, nous allons programmer la mise en accessibilité des groupes scolaires Velpeau et du Noyer Doré, ce qui nécessitera l'installation d'ascenseurs dans chacune des écoles. L'aménagement des autres écoles se poursuivra au même rythme d'ici 2015.

J'en suis convaincu : nous tiendrons les délais.

X X

X

Au terme de cette journée, je remercie tous ceux qui ont participé à son organisation.

- l'équipe du Pôle Solidarité, avec, notamment, Daniel Mauriac, qui est notre référent handicap

- les associations qui oeuvrent dans le domaine du handicap

- les associations et les clubs qui ont organisé les animations de la journée

- et bien sûr tous nos sponsors.

Merci à tous